

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

7 Mars 1884.

Chronique générale.

L'interpellation sur les grèves d'Anzin a tenu toute la première partie de la séance d'hier. M. Girard a fait l'historique de la grève et laissé entendre que le seul moyen d'y remédier serait d'exproprier les propriétaires de mines et d'usines qui ne font pas toutes les volontés de ses électeurs.

M. Raynal, dans un discours très-long et très-compris, n'a pas osé repousser ex abrupto cette solution radicale. Et cela se comprend, les crocheleurs peuvent difficilement protester contre les gaietés du crochet. Il s'est borné à exposer la législation qui ne permet au gouvernement d'intervenir dans les questions de salaires débattues entre les directeurs et les ouvriers qu'à l'état de médiateur.

La loi de 1840, suivant lui, n'est pas applicable dans les circonstances présentes. M. Raynal, au grand émoi de M. Rousse, qui l'a très-longuement réfutée, a essayé de prouver que la situation des mineurs de France, ouvriers et patrons, était excellente, surtout en comparaison de celle des mineurs étrangers.... Les prix des salaires et les chiffres des bénéfices sont très-supérieurs à ceux de nos voisins.... seulement il n'y a pas de travail, partant pas de bénéfices et peu de salaires.

C'est comme la jument de Roland qui avait toutes les qualités et un seul défaut, celui d'être morte.

Il y a beaucoup de juments de Roland dans les écuries de la République.

M. Léon de la Brière publie dans le Clairon un vigoureux article où il examine l'article 18 du projet sur l'enseignement primaire, qui érige en principe légal la spoliation la plus cynique.

« Il y a deux mille communes en France qui jouissent d'une école municipale léguée ou dotée par un particulier, sous condition expresse que ladite école sera congréganiste à perpétuité.

» A qui, dans ces deux mille communes, appartient l'immeuble ou la dotation dont il s'agit ?

» Ils appartiennent à la commune tant qu'elle remplit les conditions de la libéralité; ils font retour au donateur ou à ses ayants-droit, quand la commune ne peut plus ni ne veut plus exécuter les conditions imposées.

» Telle est manifestement la solution dictée par le bon sens et par la justice.

» Mais telle n'est pas celle qu'entendent en ce moment faire prévaloir, à la Chambre, les républicains de diverses humeurs.

» Tous sont d'accord sur deux points. » Ils veulent qu'aucune école communale ne puisse être congréganiste.

» Ils ne veulent pas qu'on restitue aux donateurs les immeubles ou les sommes que ceux-ci avaient destinés à l'enseignement communal congréganiste.

» Là-dessus, tout le monde s'entend ! »

Après avoir prouvé, comme nous l'avons déjà fait nous-mêmes, que le projet de la commission ne vaut pas mieux que l'examen de Jules Roche, M. de la Brière ajoute excellemment :

« La justice sera lésée grièvement dans les deux cas.

» La commune doit me rendre la maison de mon père, du moment que cette maison ne sert plus à l'usage spécial auquel mon père l'avait expressément destinée en la léguant à la commune, et pour lequel la commune l'avait expressément acceptée.

» Si on la garde, en m'indemnisant, ou sans m'indemniser, on me vole.

» On me vole, si on me prend ma maison sans me la payer, comme le veut M. Jules Roche.

» Et on me vole encore, si on me la prend en me la payant; car l'expropriation est un contrat imposé par la force et dont l'usage

abusif constitue, en l'espèce, une monstruosité légale.

» Le pis est que c'est l'Etat qui encouragera, qui ordonnera ce vol; l'Etat qui s'était fait lui-même garant officiel du contrat entre les communes et les successions, en autorisant son acceptation, en environnant cette acceptation de formalités très-longues, très-compliquées, en la sanctionnant ainsi solennellement.

» L'Etat ne reconnaît plus le catéchisme: c'est grand dommage; nous le renverrions au commandement de Dieu :

» Bien d'autrui tu ne prendras ! »

**

LA FORMULE DE LA SPOLIATION.

Le gouvernement et la commission de l'enseignement primaire ont fini par s'entendre sur la formule qui leur permettra de s'emparer des écoles congréganistes fondées au profit des communes par les catholiques et de les transformer en écoles laïques.

Voici la nouvelle rédaction de l'article :

« Toute action, à raison des donations et legs faits aux communes antérieurement à la présente loi, à la charge d'établir des écoles ou salles d'asile dirigées par des congréganistes et ayant un caractère confessionnel, sera déclarée non recevable si elle n'est pas intentée dans l'année qui suivra l'arrêt de laïcisation ou de suppression de l'école. »

**

Le Français assure que les députés de la majorité auraient reçu un numéro d'un journal qui passait jadis pour avoir des attaches avec l'Elysée.

Ce numéro contient un article qu'on a eu le soin de marquer au crayon bleu. Il émet l'avis que le ministère doit être maintenu en considération de la situation extérieure.

Ce journal est la Paix, que M. Grévy ne subventionne plus, et l'on dit que l'auteur de l'article est un membre du cabinet.

**

La commission d'enquête a entendu M.

Lyonnais, ancien président du congrès ouvrier du Havre, qui a réclamé comme remède de la crise :

1° La création d'une assurance publique communale, ce qui sera un moyen de ralentir l'émigration des travailleurs à Paris.

2° La réforme de l'assiette de l'impôt.

3° L'organisation par l'initiative privée, aussitôt la loi sur les syndicats professionnels promulguée, de cercles d'ouvriers fondés sur le modèle de ceux qui ont été créés à Londres sur l'initiative de M. Hodgson Pratt, et qui comptent 500,000 adhérents.

4° La création des banques populaires prêtant à un taux peu élevé aux associations ouvrières.

5° Le rattachement au ministère du commerce devenu le ministère du commerce et de l'industrie du bureau des syndicats professionnels.

A ce sujet, M. Lyonnais a dit que la loi sur les syndicats professionnels serait l'honneur de la Chambre et qu'il demanderait peut-être avec moins de passion la suppression du Sénat depuis que cette Assemblée a voté la loi sur ces syndicats.

6° L'amnistie pour les condamnés de Montceau-les-Mines.

**

L'INQUISITION OPPORTUNISTE.

M. Schnerb, directeur de la sûreté générale, ancien préfet de Maine-et-Loire, vient d'adresser une circulaire aux préfets les invitant à lui faire parvenir dans le plus bref délai un rapport détaillé sur la situation des partis politiques dans leurs départements.

M. Schnerb ajoute qu'il tient à être renseigné sur le point de savoir où en est exactement la fusion des partis légitimiste et orléaniste.

Cette circulaire est accompagnée d'un questionnaire que les préfets sont priés de remplir.

Les diverses fractions du parti républicain sont visées dans ce questionnaire; le gouvernement s'informe des forces respectives de chacun d'eux.

Plusieurs préfets se sont montrés fort

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET

CHATEAU DE ROCNOIR

Deuxième partie.

HUIT ANS APRÈS.

VII. — L'ATTAQUE DES BLEUS. (Suite)

M. de Bordigny, voyant l'assemblée irrésolue et n'osant prendre sur lui-même une décision dont les conséquences pouvaient être terribles, s'approcha du marquis, qui était leur chef naturel, et, le touchant à l'épaule pour le tirer de sa rêverie, il lui dit :

— Eh bien ! marquis, qu'allons-nous faire ?

— Faites ouvrir la porte, mon ami.

— Comment ! fit un gentilhomme effrayé de cette résolution, vous voulez nous livrer pieds et poings liés ?

— Non pas, comte de Bouillancourt, repartit le marquis; j'ai conseillé d'ouvrir la porte du château parce qu'une plus longue attente pourrait corroborer les soupçons de nos ennemis et surtout parce qu'ils ne tarderaient pas à la faire sauter en éclats.

» Mais là se bornent les concessions que nous devons faire aux assaillants. Retranchons-nous dans le corps principal du château que nous occupons, et s'ils osent nous attaquer, que la mort les atteigne de toutes parts à la fois.

En parlant ainsi, le marquis, comme électrisé par ses propres paroles, joignant l'action aux conseils, sortit de la salle et, accompagné de M. de Bordigny, il donna l'ordre au portier d'ouvrir, mais seulement après avoir longtemps parlementé, afin de donner aux gentilshommes le temps de se retrancher et de préparer une vive résistance.

Pendant que le marquis faisait verrouiller les portes, barricader les fenêtres et entassait obstacles sur obstacles, le portier arriva auprès de l'entrée principale du château.

Le chef des assaillants, ayant obtenu un silence relatif, s'écriait avec colère :

— Ouvriras-tu enfin, damné portier ? Si tu tardes encore quelque peu, nous te pendrons haut et court.

— Patience, mes bons messieurs, vous faites un tel vacarme, qu'il n'y a pas moyen de s'entendre.

» Puis vous arrivez au milieu de la nuit sans dire qui vous êtes.

— N'as-tu pas entendu, citoyen, que l'on t'a dit d'ouvrir au nom de la loi ?

— Au nom de la loi ?

— Oui; cela ne te suffit-il pas ?

— Mais tout le monde peut invoquer la loi, et rien ne me dit que vous soyez des agents de la force publique.

— Nous t'en donnerons bientôt une preuve, en te menant en prison au Mans, si tu n'ouvres la porte à l'instant.

— Mais permettez-moi d'aller prendre les ordres de mes maîtres.

— Il n'y a plus de maîtres. Vive la liberté !

» Allons, hâte-toi, ou nous enfonçons la porte.

Le portier, sentant qu'il compromettrait tout en prolongeant plus longtemps les moyens dilatoires, prit une clef dans son trousseau et ouvrit lentement.

— Enfin ! s'écria le commandant en entendant la porte qui roulait sur ses gonds, nous voici dans l'antre de l'ogre de Bernay !

» Et dire, s'écria-t-il avec emphase, que c'est avec les sueurs du pauvre peuple que les nobles se sont bâtis ces splendides châteaux !

» Qu'ils périssent avec leurs œuvres !

» A bas les aristocrates !

Les échos du donjon féodal, transformé, à la suite des âges, en demeure plus agréable, depuis la Renaissance, répétèrent les cris menaçants :

« A bas les aristocrates ! Vive la République ! »

Les gentilshommes frémissaient à ces cris provocateurs. Instinctivement, quelques-uns portèrent les mains à leurs mousquets. Mais le marquis calma leur emportement.

— Pensez au roi, qui souffre, dit-il, et au Christ, qu'on a insulté sur le Calvaire. Nous ne sommes pas plus nobles que le roi et plus irréprochables que l'Homme-Dieu.

Le marquis était d'un caractère et d'un tempérament qui semblent étonnants de prime abord et qui cependant s'expliquent par la réflexion. Vif, bouillant, il s'emportait contre un obstacle inattendu, surtout lorsque cette entrave était de peu d'importance, tandis qu'il conservait toute sa présence d'esprit lorsqu'il se trouvait en face d'un danger réel.

C'est ainsi que dans cette circonstance où sa vie et celle de ses amis étaient en jeu, il agissait avec une grande liberté d'esprit et donnait ses ordres avec une précision qui étonnait ses amis et les remplissait d'admiration.

Tout en préparant la résistance, il n'avait pas oublié de se ménager les moyens possibles d'une retraite en cas d'insuccès.

Mais il attendait en vain le retour du chevalier Penhoec, qu'il avait envoyé pour explorer les alentours du château. Ce retard le préoccupait, lorsque la porte du château s'ouvrit devant les assaillants qui criaient: A bas les aristocrates !

Les assaillants formaient une cohue étrange. C'étaient des soldats en uniforme, des gardes nationaux, des paysans armés de fourches et d'autres instruments du même genre; et, par-dessus tout

surpris de l'envoi de cette circulaire et manifestent l'intention de ne pas y répondre.

Il est à prévoir qu'une question sera prochainement adressée, à ce sujet, au ministre de l'intérieur.

D'après le *Paris*, voici le texte du *Questionnaire* :

« 1° Le parti royaliste s'est-il réorganisé depuis la mort du Comte de Chambord ? »

« 2° Comment fonctionne cette organisation ? Par arrondissement ? Par canton ? »

« 3° De quels journaux dispose le parti ? Journaux anciens rattachés au Comte de Paris ? Journaux nouvellement créés ? Journaux de nuances diverses qui auraient été acquis depuis la mort du Comte de Chambord par le parti royaliste ? »

« 4° Existe-t-il des comités ? Anciens ou nouveaux ? En quoi les nouveaux diffèrent-ils des anciens ? »

« 5° Observations générales. »

La *France* affirme que ce texte est tronqué et qu'on en a retranché les passages relatifs aux républicains.

Nous lisons dans le *Petit Parisien* :

« On n'a répondu à aucune des questions que nous avons posées au sujet du vol des Postes et dont l'ensemble même constitue des charges accablantes contre le coupable. »

« Certains indices nous font aujourd'hui supposer que l'enquête est sérieusement reprise. »

« Nous espérons donc n'avoir plus à revenir sur les défaillances coupables qui s'étaient produites à l'origine de cette affaire. »

« *L'Intransigeant* d'hier matin publiait la note suivante :

« Le bruit a couru dans les couloirs de la Chambre que l'un des principaux fonctionnaires du ministère des postes allait être poursuivi ; ce personnage serait véhémentement soupçonné d'être l'auteur ou l'un des auteurs du vol d'un million commis à la perception principale des postes en 1882. »

« Nos renseignements personnels nous permettent d'assurer que notre confrère est bien informé. »

« Sans doute, il est tard pour agir, et il est à craindre que certaines graves constatations qui eussent pu être sûrement faites au lendemain du crime, soient devenues plus difficiles ; mais, quoi qu'il en soit, nous en sommes plus que jamais assurés, une instruction vigoureusement conduite, amènera des résultats certains. »

La *Patrie* fait le compte de ce qu'a déjà coûté l'expédition du Tonkin. Voici les chiffres :

Suppléments de solde et d'entretien des troupes pendant six mois, durée prévue de l'expédition.....	10 millions.
Effets d'habillement et d'équipement distribués aux soldats ; lors de l'entrée en campagne....	1 million 1/2

cela, on voyait flotter des drapeaux tricolores, insignes de la république.

Tandis que la troupe cherchait à s'orienter, les gardes nationaux et les paysans se dirigèrent vers la cuisine, et firent main basse sur tout ce qui se trouvait à leur portée. Ils se dirigèrent ensuite vers la cave, dont ils enfoncèrent les portes.

C'est par le pillage qu'ils fêtaient la république. Le vol et la rapine étaient les péchés mignons des sans-culottes.

Un des lieutenants de la garde nationale ayant avisé le cuisinier, qui fuyait, le ramena à ses fourneaux, et, comme s'il se fût trouvé au restaurant, il commanda des :

Côtelettes de mouton ;
Œufs à la neige ;
Poulets sautés ;
Membres d'oie ;
Canards rôtis ;

Le tout arrosé de bon vin de Bordeaux, de vieux bourgogne et de pétillant champagne.

Après cette énumération, le lieutenant ajouta sentencieusement :

— Il faut que les enfants du peuple se fortifient pour combattre les aristocrates...

Des coups de feu arrêtaient les réflexions du lieutenant.

Voici ce qui s'était passé :

Le chef de l'expédition, un vieux capitaine, n'en-

Transport des troupes, aller et retour.....	40 millions.
Achats de navires et constructions de canonnières.....	10 millions.
Munitions et matériel de guerre	15 millions.
Établissements de magasins, casernes, hôpitaux et campements divers.....	10 millions.
Frais généraux, dans lesquels figurent les frais du service spécial des postes et télégraphes....	3 millions.

Si, aux chapitres et articles qui précèdent, on ajoute un certain nombre de sujets de dépense d'importance moindre, on arrive, pour six mois de présence du corps expéditionnaire français au Tong-King, à un total de

90 MILLIONS 700,000 FRANCS

Soit, par jour, une dépense supplémentaire et extraordinaire de 503,888 francs.

La ruine est partout : comme dit la *Gazette de France*, ce n'est pas seulement l'Etat qui court à la banqueroute, la plupart des communes de France sont endettées pour plus de cinquante ans, un grand nombre sont ruinées.

Il est impossible de fixer les yeux sur la situation financière des grandes villes ou des petites communes sans être effrayé du déplorable état dans lequel l'administration des républicains a plongé le pays, par incapacité, par incurie, par prodigalité.

De plus fort en plus fort. Dimanche devaient avoir lieu, à Cette, les élections pour compléter le conseil municipal. Au premier tour de scrutin, le 24 février, il ne s'était trouvé que 20 votants sur 9,800 électeurs inscrits.

Dimanche, le succès a été plus grand encore : le bureau n'a pas même pu se former. Pas un seul électeur ne s'est présenté dans la salle du scrutin.

Quel enthousiasme !

On télégraphie de Londres, 6 mars :

« D'après le correspondant du *Standard*, à Paris, la dynamite employée dans les récents attentats serait de provenance française ; elle aurait été fabriquée entre Amiens et Boulogne. »

Le général de Wimpffen a laissé des mémoires destinés à être publiés et qui jetteraient, paraît-il, un nouveau jour sur le rôle qui lui échet lors de la capitulation de Sedan, et sur l'entrevue qu'il a eue en cette circonstance avec Bismarck, le général de Moltke et autres généraux allemands.

Du reste, et conformément à l'usage, le ministre de la guerre a fait apposer les sceaux sur les papiers du défunt général.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 mars.

La hausse n'a pas été de longue durée, aujourd'hui les baissiers ont repris l'offensive, mais sans grande ardeur. D'un autre côté on a appris que nos trou-

pes s'étaient déjà emparées des ouvrages fortifiés protégeant les alentours de Bac-Ninh ; la spéculation attend avec anxiété les nouvelles qui seront satisfaisantes, car la victoire est certaine. Dans les circonstances présentes il est plus souhaitable pour l'épargne comme pour la haute banque que la situation soit entièrement dégagée avant de reprendre les affaires.

La cote a éprouvé un léger recul ; il est probable que l'on ne cherchera qu'une chose, consolider les cours actuels et s'en tenir là.

Le 4 1/2 0/0 a tour à tour avancé et reperdu le cours de 106, la clôture s'est faite à 105.97 ; le 3 0/0 amortissable a oscillé aux environs du cours de 77.30 à 77.27 ; le nouvel amortissable a fléchi de 76.60 à 76.50 ; le 3 0/0 perpétuel a été calme à 76.35.

Les valeurs de nos grands établissements de crédit ont maintenu sans grands efforts leurs cours précédents.

La Banque de France est à 5,150.

Le Crédit Foncier assez recherché est demeuré à 1,235. L'assemblée générale annuelle doit avoir lieu le mois prochain ; le bilan de l'exercice 1883 nous indique que les bénéfices nets se sont élevés à 19,307,776 fr., ce qui permettra de distribuer un dividende d'environ 60 fr. — Voilà un résultat des plus brillants, l'exercice s'annonce encore meilleur.

Les Obligations Foncières à lots sont très-demandées, elles participent presque toutes à des tirages tous les deux mois ; au lendemain de chaque tirage, elles conservent le même attrait qu'avant.

L'action du Crédit Lyonnais est à 547.50, cours auquel les transactions sont presque nulles. Les bénéfices de cette société vont en diminuant, le dividende est nécessairement des plus maigres : il est de 20 fr. par action.

Les titres du Suez sont assez soutenus. L'action cependant a subi une légère réaction à 2,040. La Part Civile conserve le cours de 1,240.

De tous nos chemins le plus demandé est toujours l'Orléans qui à 1,320 donne lieu à des transactions considérables. Le Midi s'avance à 1,136.25.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LE BARREAU DE SAUMUR.

Un Barreau vient d'être constitué à Saumur.

Le Tribunal a pris une délibération aux termes de laquelle les avocats auront seuls, dorénavant, le droit de plaider au civil.

Cette délibération, approuvée par la Cour d'appel d'Angers, a été notifiée aux avoués, qui ont cessé de plaider à partir du 4^{er} mars.

Cette mesure va-t-elle favoriser la prompt expédition des affaires ?

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le paragraphe 23 de la loi des instituteurs, interdisant de participer à tout service des cultes, voté par 385 voix contre 88 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis) ;

Ont voté contre : MM. de Maillé, de Soland, de Terves.

— Sur le dernier paragraphe de l'article 23, permettant aux instituteurs d'être secrétaires de mairie sans avoir à demander aucune autorisation, voté par 285 voix contre 165 :

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury ;

— Pas de raisonnement, fit le capitaine ; on m'a donné l'ordre de faire une perquisition dans le château. Voulez-vous, oui ou non, obtempérer à cet ordre ?

— De qui émane cet ordre ?

— Du Comité de salut public du Mans.

— Je ne reconnais que le gouvernement régulièrement constitué.

— Ainsi vous refusez d'ouvrir ?

— Que me veut ce Salut public ?

— S'assurer que votre demeure ne sert point de repaire à des chevaliers du poignard. Ainsi donc ouvrez.

Il y eut un moment de silence pendant lequel le marquis et ses amis se consultèrent à voix basse.

Le capitaine impatient s'écria encore :

— Au nom de la loi, ouvrez donc, ou sinon je fais enfoncer les portes.

Même silence.

Ayant rassemblé ses hommes, le capitaine les disposa en ordre d'attaque.

— Vous voyez, capitaine, dit avec satisfaction le pataud en se garant, que mes renseignements étaient exacts.

Mais une voix de tonnerre s'écria :

— Arrêtez, ou vous êtes morts.

— En avant ! vive la république ! cria le capitaine.

— Vive le roi ! s'écrièrent ensemble les chevaliers postés aux divers points stratégiques de la défense.

(A suivre.) J. GONDY DU JARDINET.

Ont voté contre : MM. de Soland, de Terves ;

N'ont pas voté : MM. de Maillé, Maillé (Alexis).

— Sur l'amendement de M. Barodet attribuant au conseil municipal la nomination de l'instituteur, rejeté par 342 voix contre 122 :

Ont voté pour : MM. de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre : les trois députés démocrates.

— Sur l'amendement de M. de Mun attribuant la nomination des instituteurs au recteur de l'Académie sur avis conforme des conseils municipaux, rejeté par 370 voix contre 102 :

Ont voté pour : MM. de Maillé, de Soland, de Terves.

Ont voté contre : les trois députés démocrates, MM. Benoist, Bury, Maillé.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Qu'est-ce à dire ? »

« Le bruit court qu'un député de la gauche, appartenant à un des départements de l'Ouest, aurait disparu depuis quelques jours. »

Qu'est-ce à dire, en effet ?

Certains laissent entendre que c'est un député de Maine-et-Loire.

Or, notre département ne comprend que trois députés de la gauche.

Les journaux d'Angers ne nous parlent pas de M. Maillé. Donc, d'après l'adage, pas de nouvelles, bonnes nouvelles : M. Maillé n'est pas en jeu.

Nous pouvons certifier que ce n'est pas de M. Bury dont il peut être question.

M. Benoist, de Baugé, figure toujours aux votes de la Chambre, ainsi qu'on le voit plus haut, dans le trio Benoist-Bury-Maillé.

C'est à la *Gazette de l'Ouest* de nous éclairer, et nous espérons bien qu'il n'y aura rien de grave qui puisse jeter l'inquiétude dans la famille de M. Benoist.

A quel département appartiendrait donc le représentant disparu ?

Voilà qui est acquis : les séances des conseils municipaux seront publiques. Ainsi vient d'en décider le Sénat. Dans bien des cas, ce sera amusant ; le plus souvent, cela ne servira qu'à empêcher les conseils de délibérer tranquillement. Mais il est dit qu'en aucun sujet les législateurs républicains ne sauront garder la mesure.

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre concernant l'admission au Prytanée militaire de La Flèche. Les familles devront faire inscrire leurs enfants, du 1^{er} au 31 mai, à la Préfecture du département où elles résident, et les présenter, le 7 juillet, devant la commission chargée de leur faire subir les épreuves habituelles. Cette commission se compose, dans chaque corps d'armée, d'un officier et d'un fonctionnaire de l'Université.

On sait que le prix de la pension est de 850 francs, mais qu'il existe trois cents places gratuites et cent places demi-gratuites exclusivement réservées aux fils d'officiers en retraite ou en activité, ou de sous-officiers tués à l'ennemi.

LES PERMISSIONS DE PAQUES.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée les instructions au sujet des permissions à délivrer à l'occasion des fêtes de Pâques.

D'après ces instructions, les permissions qui seront, comme l'an dernier, de huit jours pleins, dateront du mardi soir 8 avril et finiront le jeudi 17 du même mois au matin ; elles seront délivrées dans une proportion déterminée suivant les besoins du service de chaque corps d'armée.

La commission relative aux livrets d'ouvriers a repoussé le livret facultatif établi par le Sénat et l'a remplacé par un certificat que le patron sera tenu de délivrer à l'ouvrier qui le lui demandera. En cas de refus, l'ouvrier aura droit à des dommages-intérêts.

ANGERS.

Dimanche 9 mars, le 197^o Concert populaire sera donné avec le concours de M.

Théodore Dubois, professeur au Conservatoire, organiste de la Madeleine, grand prix de la ville de Paris, lequel dirigera l'exécution de deux œuvres de sa composition : *Trois petites pièces pour orchestre* (1^{re} audition à Angers), et la première audition de la suite pour orchestre sur la *Farandole*, ballet de l'Opéra. — Le programme comprend, en outre, la 4^e *Symphonie* de Schumann, le *Rigodon de Dardanus*, de Rameau, et l'ouverture de *Benvenuto Cellini*, de Berlioz.

CHOUZE. — La veuve Boissier, demeurant à Chouze, vient d'être écrouée à la maison d'arrêt de Chinon.

Cette femme, après un long interrogatoire, a avoué qu'elle avait eu un enfant et qu'elle l'avait caché sous la mangeoire de sa vache.

L'enfant fut trouvé à l'endroit indiqué.

POITIERS.

Un mariage israélite a eu lieu mercredi à l'Hôtel-de-Ville, faute d'édifice consacré à ce culte dans la ville de Poitiers.

Un honorable négociant de la ville mariait sa fille à un grand-rabbin d'Algérie.

Brillante assistance et nombreux concours d'invités.

Les courses d'Angoulême auront lieu les dimanche 11 et lundi 12 mai prochain.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 29 février 1884.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Louise-Marie Léoty, à l'Hospice.

Le 4. — Georges-Joseph Marchand, rue de la Visitation.

Le 5. — Paul Lagneau, rue de Fenet.

Le 8. — Laurence Roussel, Grand'Rue; — Blanche-Jeanne Mauprime, rue de Rouen.

Le 9. — Marcel Duballet, Grand'Rue.

Le 10. — Berthe-Marie Appert, rue des Boires; — René-Alexandre Rahé, rue de la Cocasserie.

Le 11. — Adeline-Jeanne Bernier, rue de la Tonnelle.

Le 12. — Fernand-Louis Goubault, rue de la Visitation; — Maximilien-René Piau, hameau du Petit-Pay.

Le 13. — Marguerite Launay, rue du Puits-Tribouillet.

Le 14. — Antoinette-Marie-Thérèse Chédevergne, rue de la Tonnelle.

Le 16. — Henri-Auguste Frette, rue Saint-Jean.

Le 17. — Roger-Ernest-Marie Renouard, rue Beaurepaire.

Le 19. — Ernestine Schubmehl, rue du Puits-Neuf.

Le 20. — Albertine Luzé, rue des Saulaies.

Le 23. — Marguerite-Marie-Madeleine Martin, rue Dacier.

Le 24. — Lydie-Emma Marquis, rue de la Fidélité.

Le 25. — Aimée-Louise Leroux, rue du Canon.

Le 26. — Albert Chanut, à l'Hospice.

MARIAGES.

Le 4. — Ferdinand Barbier, jardinier, a épousé Joséphine-Louise Mousseau, journalière, tous deux de Saumur.

Le 5. — Pierre Bouvet, tailleur d'habits, a épousé Marie-Joséphine Rabraud, couturière, tous deux de Saumur.

Le 11. — Pierre-Georges-César-Baptiste Caron, maréchal-des-logis, chef d'atelier à l'Arçonnerie, a épousé Berthe Raisin, sans profession, tous deux de Saumur; — Athanase-Pierre Richoux, tailleur d'habits, a épousé Marie-Louise-Anne Chevalier, couturière, tous deux de Saumur.

Le 12. — Charles-Clément Haquet, tailleur de pierre, a épousé Joséphine-Augustine Gougeon, piqueuse de bottines, tous deux de Saumur.

Le 24. — Henry Goisard, employé de banque (veuf), a épousé Arsène-Adèle Humeau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 18. — Pierre-Émile Collas, mécanicien (veuf), de Tours, a épousé Marie-Pélagie Séonnet, sans profession, de Saumur; — Antoine-Émile Rabier, bottier, a épousé Marie Plaçais, couturière, tous deux de Saumur; — Florent Jacob, vannier, a

épousé Marie-Françoise-Flaminia Liverani, couturière, tous deux de Saumur; — Albert-Alphonse Seurin, sellier, a épousé Léontine-Joséphine Plaçais, couturière, tous deux de Saumur.

Le 25. — Charles-Joseph-Stéphane Damaye, cocher, a épousé Louise Besnard, cuisinière, tous deux de Saumur; — Jean Bellocq, jockey, a épousé Louise Mortreux, tous deux de Saumur.

Le 26. — Jean Rolland, employé de chemin de fer, a épousé Jeanne Leroux, domestique, tous deux de Saumur; — René Bichon, horloger, a épousé Léontine-Honorée Bonneau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 27. — Benjamin-Jean Chevalier, commissionnaire, a épousé Marie-Louise Bedion, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 2. — Pierre Gabillard, peintre en voitures, 35 ans, rue de Fenet; — Marie Grimault, sans profession, 62 ans, veuve Cyprien Doizo, rue Nationale; — Pierre Taugourdeau, peintre en bâtiment, 64 ans, rue Beaurepaire.

Le 3. — Virginie Jouslin, sans profession, 85 ans, veuve Vincent Perdriau, au Petit-Puy.

Le 4. — Louise Durand, sans profession, 85 ans, veuve Louis Giraud, rue de la Croix-Verte.

Le 5. — Félix Gigot, tailleur, 45 ans, place Saint-Pierre.

Le 7. — Pauline-Flamine-Marguerite Devay, sans profession, 23 ans, épouse Henry de Mitry, rue de Bordeaux; — Pierre Albinet, terrassier, 32 ans, à l'Hospice.

Le 8. — Louis Antigny, cafetier, 59 ans, rue Beaurepaire; — Omer Chaland-Hafert, sans profession, 60 ans, rue de la Visitation.

Le 10. — Jean Nanceux, propriétaire, 69 ans, quai de Limoges.

Le 11. — Auguste-Victor Mortreux, 2 ans, rue de la Visitation.

Le 13. — Ernest Pucelle, 3 ans, quai de Limoges; — Casimir-Alfred Meunier, peintre en bâtiment, 34 ans, rue de la Visitation.

Le 14. — Adrien Lefèvre, journalier, 44 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Alexis Bigarré, journalier, 60 ans, à l'Hospice.

Le 17. — Jenny-Berthe Bruneau, 4 mois, rue de la Croix-Verte; — Robert-Henri Bertiaux, 2 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 18. — Marie Dureau, sans profession, 47 ans, veuve François Vielmaré, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 21. — Irma-Albertine Chuche, 8 mois, rue de la Croix-Verte; — Louise Page, 3 ans 1/2, rue de la Basse-Île.

Le 22. — Georges-Joseph Marchand, 45 jours, rue de la Visitation.

Le 24. — Marie Delanoue, 9 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Suzanne, sans profession, 77 ans, veuve François Giron, rue Saint-Nicolas; — Hilaire Ricordeau, propriétaire, 85 ans, hameau de Beaulieu.

Le 27. — Toussaint Guillemet, ancien marchand d'eau, 78 ans, rue Notre-Dame; — Jules Pilon, employé de commerce, 24 ans, rue Dacier.

Le 28. — Albert Chanut, 4 jour, à l'Hospice; — Pierre Galé, propriétaire, 64 ans, rue Gratigné.

Faits divers.

On écrit d'Abbeville, 5 mars :

« M. de Goutaut-Biron, sous-officier au 3^e chasseurs, vient d'être victime d'un effroyable accident.

» A la suite d'une chute de cheval, il s'est ouvert le crâne.

» On pensait d'abord que la situation du blessé était désespérée, mais la nuit a été assez bonne. »

Dans l'Isère, l'instituteur laïque de Saint-Michel-des-Portes, canton de Clelles, se voit dans la nécessité de poursuivre en diffamation un membre du conseil municipal de cette commune.

Ce dernier l'accuse d'avoir, aux élections municipales de 1881, soustrait 1/4 bulletins de l'urne et de les avoir remplacés par d'autres.

Le public s'attend à des révélations intéressantes.

Le tribunal correctionnel de Marseille vient de condamner à 46 fr. d'amende un jeune homme qui, le mercredi des cendres, avait revêtu le costume d'un marin de l'Etat.

C'est fort bien, ajoute le *Messenger du Midi*, mais pourquoi la police n'a-t-elle pas mis à la disposition du parquet des voyous qui, le jour du mardi-gras, ont parcouru la ville déguisés en capucins? Les travestissements religieux ne sont-ils pas interdits comme les uniformes de nos soldats et marins?

C'est mardi qu'a eu lieu, à la chapelle des Pères Passionnistes, le baptême de M^{lle} Nevada, la chanteuse de l'Opéra-Comique, récemment convertie au catholicisme. La date primitivement fixée était autre. Mais le monde théâtral ayant annoncé l'intention de changer, par son intervention bruyante, le caractère religieux de cette solennité, M^{lle} Nevada, conseillée par le R. P. Kelly, a voulu en avancer la date sans avertir personne, pour que rien ne vint s'opposer à son recueillement.

Le *Matin*, qui donne ces renseignements, ajoute que, comme boîte à dragées, la néophyte a reçu de sa marraine, M^{me} Mackay, une boîte en argent repoussé rehaussée d'or.

Prochainement, M^{lle} Nevada fera sa première communion dans la chapelle des Pères Passionnistes. Elle recevra la confirmation dans la chapelle privée de l'archevêché.

Une anecdote révolutionnaire racontée par la *Liberté* :

« Nous sommes en 1793, la Convention a envoyé en mission à Tours le représentant Ichon. Carrier de Nantes vient visiter son collègue. On dîne et Carrier trouve les vins détestables. N'y a-t-il donc pas dans la ville des caves que l'on puisse considérer comme appartenant à la nation? »

» Naturellement, il y a les caves des riches; les deux représentants signent un bon de réquisition pour cinquante bouteilles de vins fins, et continue à festoyer tout le jour. Si bien que, le soir venu, quand le représentant Ichon se rendit à la Société populaire, on l'y vit entrer, battant les murs. Il monte à la tribune, il tire son sabre : « Citoyens, je suis instruit que tout votre côté droit n'est qu'un amas de vils aristocrates! » Aussitôt, les sectionnaires se jettent en masse à gauche.

» Mais l'orateur reprend d'une voix de tonnerre :

« — Vous avez beau faire, le côté gauche est aussi gangrené que le côté droit. »

Les pauvres gens ne savaient plus où se fourrer.

» — Oui, citoyens, continua Ichon, vous êtes tous des ennemis de la République, et quand vous devriez rester ici trois jours sans boire ni manger, j'épurerais votre patriotisme. »

» Heureusement Ichon n'avait point avec lui de « force armée »; la salle se vida dans un moment : tous les sectionnaires s'étaient sauvés.

» Ah ! les aimables jours ! »

BAC-NINH.

Bac-Ninh, la plus importante des forteresses tonkinoises, est située à 35 kilomètres au nord-est d'Hanoi et à peu près à une distance égale au nord-ouest d'Hai-Dzuong. La ville est bâtie au milieu d'une plaine fertile limitée par le fleuve Rouge et le Song-Cau et sillonnée par une foule de petite rivières et de canaux, dont le plus considérable, le canal des Rapides, conduit d'Hanoi au Song-Cau. Son importance est médiocre; elle ne se compose en réalité que d'une agglomération de maisons échelonnées le long de la route et le commerce y est presque nul. L'enceinte de la citadelle est bastionnée; elle a la forme hexagonale et présente un développement de dix-huit cents mètres. Cette enceinte est entourée de fossés qu'on franchit sur des points fixes. Après la mort du commandant Rivière, les mandarins de Bac-Ninh ont fait réparer les anciennes fortifications. Ils ont fait élever, en avant de la première enceinte, quatre autres enceintes dont les défenses ont été soigneusement aménagées. La route du côté de Hanoi a été coupée par des travaux avancés, et les mamelons qui entourent la place ont été cou-

ronnés de petits fortins en terre et en bambous. Pour compléter ce système de défense, le gouvernement chinois a envoyé à Bac-Ninh des canons Krupp; les batteries sont protégées par des abris blindés contre lesquels l'artillerie de siège et les canons de la marine peuvent seuls agir efficacement.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 10 mars 1884,

1^{re} représentation de

L'AMOUR MÉDECIN

Opéra-comique en 3 actes et un prologue d'après Molière, par Charles Monselet, musique de F. Poise.

Représenté pour la 1^{re} fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 20 novembre 1880.

DISTRIBUTION :

Sganarelle.....	MM. Solve.
Citandre.....	G. Le Roy.
Desfontandré.....	Lamy.
Tomès.....	Ch. Isaac.
Macroton.....	Labranche.
Bahis.....	Carrell.
Lisette.....	M ^{me} H. Gérald.
Lucinde.....	Delafaye.
M. Josse.....	MM. Allain.
M. Guillaume.....	Faucheux.
Champagne.....	Hennesse.
Un notaire.....	Baudin.

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, de M. Philippe Gillet, musique de J. Costé.

Distribution :

Pierre Cargougnol.....	M. Lamy.
Thérèse Valabrègue.....	M ^{lle} B. Dalbret.
Bidard.....	MM. Labranche.
Tardivel.....	Carrell.

LES DEUX AVEUGLES

Opérette en 1 acte, de J. Moineaux, musique de Jacques Offenbach.

Distribution : Patachon, M. Isaac. — Giraffier, M. Lamy.

ORDRE : 1. *Les Deux Aveugles*; 2. *L'Amour médecin*; 3. *Les Charbonniers*.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Entrepôts réels des Douanes

de Saint-Nazaire. Magasins généraux agréés par l'Etat. Avances sur dépôts. — S'adresser à MM. NOUVEAU, J. VAN DUYN et C^{ie}, à Saint-Nazaire.

SANTÉ RENDUE A TOUS

Adultes et enfants, sans médecine ni frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIERE

DU BARRY, DE LONDRES

qui guérit les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes; nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et dans les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moelle, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 37 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo. 1/2, 16 fr.; 6 kilo., 36 fr. Envoi franco en France contre bon de poste. Du BARRY et C^{ie}, limited, 8, rue Castiglione, à Paris, et partout bons pharmaciens et épiciers.

MALADIES DE LA PEAU

dartres, eczémas, boutons rongeurs, démangeaisons, maladies localisées, tumeurs, maux d'oreilles, de nez, etc., sont RADICALEMENT GUÉRIS par le VÉRITABLE SIROP DE BOCHET IODÉ et le BAUME ANTI-DARTREUX DE BERTRAND AÎNÉ. 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons de Sirop 2.50, 5 fr.; BAUME 2 fr., franco en ajoutant 0.75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND AÎNÉ, HANTZER succ., pl. Bellecour, 21, Lyon. — Dépôt à Saumur : pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHEMISERIE SPECIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile : 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Bretelles et Jarretières — Porte-monnaie — Boulons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MURAY, ALPHONSE.

Les créanciers de la faillite de Muray, Alphonse, ancien chemisier à Saumur, sont invités à se présenter le vendredi 14 mars 1884, à 10 heures du matin, en la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non-excusabilité du failli.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(167)

QUATRE MAISONS

De construction récente, AVEC JARDIN

Situées à Angers, au centre des promenades du Mail,

Pouvant se louer 1,000 et 1,100 fr.

Mise à prix de chacune d'elles 10,000 fr.

Adjudication le SAMEDI 29 mars 1884, à 2 heures de l'après-midi, à Angers, rue Lenepeu, n° 13, au cabinet de M^e GUIHAL, syndic de faillites, par le ministère de M^e ALEXANDRE, notaire.

Renseignements chez M^e GUIHAL, syndic à Angers. (168)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre 1884,

MAISON

CAVES ET SERVITUDES

Propres au commerce de Vins,

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve PORTOU, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur.

M. RENÉ ROUSSEAU, 16, rue Beaurepaire, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il continue à recevoir, de ses marchands de Normandie et de Bretagne, des cidres de 1^{re} qualité pouvant être vendus à des prix modérés. (130)

A CÉDER DE SUITE

Un MAGASIN de Mercerie ET D'ÉPICERIE

Situé à Saumur, dans une des principales rues.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (130)

A CÉDER

PRÉSENTMENT

FONDS D'ÉPICERIE

Et DÉBIT de VIN.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigongne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

A VENDRE

JUMENT BAIE, 6 ans, garantie, attelée et montée, très-vite au trot, chez M. DE MARCONNAY, à la Coutancière, et, pour renseignements, chez M. RAINBAULT, maréchal, rue de la Fidélité, 40, à Saumur. (141)

HUITRES — POISSONS FRAIS

M^{me} TORSAUD, écaillère, place de la Bilange, prévient sa nombreuse clientèle qu'elle tient à sa disposition du Saumon et autres poissons toujours très-frais et qu'elle peut en fournir tous les jours et à des prix très-modérés.

Huitres vertes de Marennes de première qualité, toujours très-fraîches.

On peut s'adresser au magasin de M. ROUCHER, Bazar Saumurois.

A VENDRE

VIN BLANC pour bouteilles, des meilleurs côteaux, logé en fûts de 195 à 200 litres.

S'adresser, 7, rue Cendrière, à Saumur, chez M. GUÉDON.

Manufacture de Pianos et Orgues

12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

GUIGNON

Courrier de Saumur à Baugé,

Se charge de toutes les commissions pour Baugé et pour la ligne.

Service de voitures à volonté le jeudi et le samedi. Service régulier de Saumur; départ à 4 heures du soir.

Hôtel des Voyageurs, à Saumur.

A VENDRE

VOITURE DE VOYAGE presque neuve. — Occasion.

S'adresser au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie.

S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

AU GAGNE-PETIT

NOUVEAUTÉS

M. PETIT-SALMON demande un apprenti.

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme jardinier, la femme comme femme de service.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme pour faire le service de femme de chambre; bonne lingère et connaissant le service d'intérieur.

S'adresser au bureau du journal.

UNE CUISINIÈRE, âgée de 45 ans, demande une place.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME se propose pour cirer les parquets, entretenir les maisons, faire le jardinage et soigner les malades le jour et la nuit.

S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON, muni de bons certificats, demande une place de cocher.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

UNE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre,

Composée de 14 pièces meublées et de diverses dépendances.

S'adresser à M. DAROUSSAT, rue Haute-Saint-Pierre, n° 29, Saumur.

FOURRAGES

A VENDRE

S'adresser à M^e DELAUNAY, huissier, 62, quai de Limoges. (166)

En cours de publication

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré

Qui paraît tous les Dimanches :

L'Assassinat du Pont-Rouge

Par CHARLES BARBARA.

VEUVE ET VIERGE

Par Emile CHEVALIER.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES
Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 51 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

Saumur, imprimerie P. GODET.

L'EAU de SUEZ

Vaccin de la Bouche
Supprime
INSTANTANÉMENT
et pr TOUJOURS les

MAUX de DENTS

et, par conséquent,
l'Extraction & l'Aurification
S'adresser à M. Suez,
10, Rue Ampère, PARIS

Se trouve à Saumur, chez M. LAUMONDAIS, pharmacien, 58, place de la Bilange; M. DÉCART, coiffeur-parfumeur.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MARS 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	76 45	76 35	Est	740	740	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	512 50	512
3 % amortissable	77 45	77 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1242 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	513	Est	351	351
3 % (nouveau)	76 60	76 55	Midi	1130	1133 75	— 1865, 4 %	520	520	Midi	358	357 75
4 1/2 %	107 60	107 25	Nord	1695	1697 50	— 1869, 3 %	405	405	Nord	365	365
4 1/2 % (nouveau)	105 97	105 35	Orléans	1315	1320	— 1871, 3 %	392 75	391	Orléans	357 25	357 25
Obligations du Trésor	505	505	Ouest	825	815	— 1875, 4 %	514	514	Ouest	357 75	358
Banque de France	5145	5130	Compagnie parisienne du Gaz	1435	1435	— 1876, 4 %	514 75	515	Paris-Lyon-Méditerranée	363	362 50
Société Générale	480	483 75	Canal de Suez	2032 25	2032 50	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	358	362
Comptoir d'escompte	930	935	C. gén. Transatlantique	490 75	488 75	Obligations communales 1879	448	439 50	Canal de Suez	573	578 50
Crédit Lyonnais	547 50	547 50				Obligat. foncières 1879 3 %	447	445			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1237 50	1237 50				Obligat. foncières 1883 3 %	340	340			
Crédit mobilier	330	322 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR				
Heure	Service	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.	
3 heures 8 minutes	du matin, express-poste.										
6 — 55 —	matin (s'arrête à la Possonnière)										
8 — 56 —	matin, omnibus-mixte.										
1 — 25 —	soir, —										
3 — 32 —	— express.										
7 — 15 —	— omnibus.										
10 — 36 —	— (s'arrête à Angers).										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				
Heure	Service	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	
3 heures 26 minutes	du matin, direct-mixte.										
8 — 21 —	— omnibus.										
9 — 37 —	— express.										
12 — 48 —	soir, omnibus-mixte.										
4 — 44 —	—										
7 — 4 —	— omnibus (s'ar. à Tours)										
10 — 24 —	— express-poste.										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.											

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.